Royaume du Maroc



ORDRE NATIONAL DES INGENIEURS GEOMETRES TOPOGRAPHES

XXV CONGRES DE LA FIG – Kuala Lumpur 16-21 JUIN 2014 « Engaging the Challenges, Enhancing the Relevance »

Session Francophone 1, Mercredi 18 juin 2014
Le Rôle de l'Ingénieur Géomètre Topographe
dans La Bonne Gouvernance du Foncier

Préparé par : Khalid YOUSFI et Présenté par : Mohamed CHROUROU

PLAN

I/ Le Foncier : Levier du Développement Economique

II/ Mobilisation du Foncier au Maroc

III/ Rôle de l'ONIGT dans la gestion du Foncier

VI/ Vers une Stratégie Nationale pour le Développement du Foncier

Le Foncier : Levier du Développement Economique

3

Le Foncier : Levier du Développement Economique

L'aménagement de l'espace nécessite une gestion rationnelle et une bonne gouvernance du foncier. A titre d'exemple :

- Les villes connaissent une forte croissance démographique et par conséquent un très fort dynamisme de l'activité économique
- Il était impératif d'accompagner ce dynamisme par la disponibilité d'une réserve foncière appropriée
- La réalisation de projets structurants exige une assiette foncière assainie permettant ainsi un développement économique régional et national

Mobilisation du Foncier au Maroc

5

Mobilisation du Foncier au Maroc

D'importants projets structurants ont été lancés et ont mobilisé une réserve foncière conséquente, à titre d'exemple :

- Aménagement rural : <u>Plan Maroc Vert</u> (stratégie de développement agricole)
- Aménagement urbain : <u>Les Villes Nouvelles</u> (subvenir au besoin du développement démographique)

Mobilisation du Foncier au Maroc

- Réforme du système d'éducation et de formation : <u>Plan</u>
 <u>d'Urgence pour l'Education Nationale</u> (construction de milliers
 d'établissement scolaires)
- Désenclavement du monde rural : <u>Programme National des</u> Routes Rurales
- Développement des infrastructures : Schémas d'Armature Nationaux des réseaux autoroutiers et ferroviaires

7

Mobilisation du Foncier au Maroc

La complexité du régime foncier au Maroc est un frein pour sa mobilisation :

- Terres Domaniales : domaine public de l'Etat et domaine privé de l'Etat
- Terres Collectives: appartiennent dans l'indivision à des collectivités telles que tribu, fraction, ou groupement ethnique
- Terres Habous: des biens immeubles, immobilisés par le ministère des affaires islamiques et dont la jouissance profite aux catégories de bénéficiaires qu'il désigne

Mobilisation du Foncier au Maroc

- **Terres Guich :** Les terres guichs étaient des terres appartenant au makhzen et concédées aux tribus guerrières installées généralement par les sultans sur des points menacés du territoire
- **Terres Melk :** Le mot Melk désigne possession d'une propriété privée soumise ou non au régime de l'immatriculation
- Le Régime de l'Immatriculation Foncière : c'est un système qui confère à la propriété la sûreté juridique et physique. Le titre foncier ainsi obtenu constitue une garantie infaillible à toute opération ou transaction financière

9

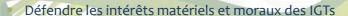
Rôle de l'ONIGT dans la gestion du Foncier

Rôle de l'ONIGT dans la gestion du Foncier

Institution gouvernementale instituée par la loi 30-93, ses missions :

- Gérer et réglementer la profession d'Ingénieur Géomètre Topographe (IGT)
- Interlocuteur de la profession vis-à-vis des pouvoirs publics







11

Rôle de l'ONIGT dans la gestion du Foncier

Institution gouvernementale instituée par la loi 30-93, ses missions :

 Veiller au respect du Règlement Intérieur et du Code des Devoirs Professionnels



- Assurer la formation continue des IGTs
- Instaurer la discipline et gérer les biens de l'Ordre.
- Donner l'avis de la profession sur les textes de lois en relation avec les domaines d'activités de l'IGT

Rôle de l'ONIGT dans la gestion du Foncier

Objectifs globaux:

 Faire connaître la profession et la valoriser auprès du grand public et des partenaires



- Créer un esprit d'appartenance des IGTs
- Réaliser les plans d'actions des commissions et les promouvoir auprès des professionnels et des instances de l'Ordre

13

Rôle de l'ONIGT dans la gestion du Foncier

Défis

- Développer l'éthique et combattre le secteur informel
- Améliorer la compétitivité pour conquérir d'autres marchés



 Ouvrir de nouveaux horizons devant les IGTs (aménagement du territoire, transports urbains, logistique, Les études environnementales, ... etc)

Rôle de l'ONIGT dans la gestion du Foncier

Actions

- Œuvrer à la diffusion et la mise en œuvre de la déclaration de Marrakech qui recommande :
- Des mesures institutionnelles et gouvernementales requises pour assurer la bonne gouvernance du foncier
- Des infrastructures d'administration des terres pour le contrôle du régime foncier, la valeur et l'occupation des sols
- Des outils d'évaluation de capacités et de développement aux niveaux social, organisationnel et individuel



15

Rôle de l'ONIGT dans la gestion du Foncier

Actions

- Œuvrer d'organiser sous l'égide du Chef du Gouvernement «les Assises Nationales du Foncier » en collaboration avec tous les intervenants dans ce domaine
- 2. Participer activement aux différents débats nationaux sur les thématiques en relation avec le foncier
- 3. Contribuer à l'amélioration et l'amendement des textes juridiques en relation avec le foncier



Vers une Stratégie Nationale pour le Développement du Foncier

- 1. Création d'une institution gouvernementale pour la gestion unifiée du patrimoine de l'Etat
- 2. Etablissement d'un programme national de généralisation de l'Immatriculation Foncière
- 3. Mise en place des textes réglementaires relatifs au code des droits réels
- Lancement d'un programme d'amendement des textes juridiques

Vers une Stratégie Nationale pour le Développement du Foncier

- 5. Création des tribunaux ou de chambres spécialisées dans le foncier
- 6. Couverture du territoire national par un cadastre à buts multiples
- Mettre en place une institution responsable de la gestion de l'information cadastrale structurée en Système d'Information Géographique

19

Vers une Stratégie Nationale pour le Développement du Foncier

- 8. Intégrer la composante foncière dans le processus d'élaboration des documents d'urbanisme
- 9. Mise en place d'une politique foncière urbaine
- 10. Prévoir dans l'organigramme des collectivités locales une division foncière et de gestion du patrimoine
- 11. Veiller à la mise en œuvre du rôle de l'IGT dans l'évaluation de l'expertise foncière

